La Police nationale recrute des policiers adjoints sur la zone Nord. Rejoignez-nous !

Affectation dans le département de votre choix : Nord (59), le Pas-de-Calais (62), la Somme (80), l'Aisne (02) ou l'Oise (60).

Accessible sans condition de diplôme à partir de 18 ans et jusqu'à 30 ans, devenez policier adjoint dans votre département ou dans la région de votre choix.

Vous aurez l'opportunité d'exercer un métier passionnant, au service de la population, en soutien des gardiens de la paix.

De nombreuses affectations et missions sont possibles, police aux frontières, sécurité publique par exemple ; découvrez-les via nos fiches métiers :

- En tant que policier adjoint affecté à la sécurité-publique vous participerez à la sécurité générale, en appui des missions de police secours au quotidien. Vous assurerez également l'accueil et l'information des usagers dans les services de police

- Comme policier adjoint affecté à la police aux frontières, vous participerez, entre autres, au contrôle des flux transfrontaliers, aux frontières extérieures aériennes, maritimes ou terrestres et à la vérification de la validité des titres de transport et des documents d'identité ainsi qu'aux procédures de non admission sur le territoire national.

- Vous pouvez également être affecté comme policier adjoint en CRS autoroutière, à ce titre, vous participerez aux contrôles de vitesse, d'alcoolémie, de produits stupéfiants, constaterez les infractions et interviendrez lors d'opérations de régulation et de sécurisation du trafic routier.

- Enfin, vous pourrez également être affecté au service de la protection (SDLP) pour assurer des missions de garde et de protection relevant d'un bâtiment sensible et participer aux opérations de surveillance, de contrôle, d'assistance et d'interventions opérationnelles de sécurité au sein d'un périmètre défini.

Après votre inscription et la réussite des sélections, et dès votre entrée en école (pour 18 semaines), vous signerez un contrat d'engagement de 3 ans renouvelable une seule fois (2 périodes de 3 ans).

Au bout d'un an d'ancienneté, vous pourrez présenter par la voie interne le second concours gardien de la paix. En cas de réussite, vous intégrerez une scolarité de gardien de paix en école de police : après 12 mois en école, vous intégrerez un service de police en qualité de stagiaire.

Rdv sur le site internet :

- pour en savoir plus sur les conditions d'accès, les épreuves etc,
- pour vous inscrire à une sélection ouverte : sur un département ou sur une région, selon les ouvertures de postes.

Durée du contrat : 36 mois, renouvelable une fois

Type d'emploi : Temps plein, CDD

Salaire : En Île-de-France, au 1er janvier 2025, 1 625€nets/mois

En province, au 1er janvier 2025, 1 528€nets/mois

Une question, un renseignement ? Contactez-nous :

- **par téléphone au n° 03.74.68.70.80**
- **par mail : info-police-recrutement-lille@interieur.gouv.fr**